

# 5<sup>c.</sup> Journal du Lot 5<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

## Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	8 fr.	15 fr.	28 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

## Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent
RÉCLAMES.....	50 cent

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE

### EN FRANCE

A propos de l'article 4 de la Séparation. — Les Conseils généraux.

L'important débat qui s'est engagé sur l'article 4 du projet de séparation des Eglises et de l'Etat et qui a coupé en deux le parti républicain, est dans la presse l'objet d'une polémique qui a pris une forme acerbe. Clémenceau dans l'*Aurora* et Pelletan dans la *Dépêche* ont essayé d'accabler Briand et Jaurès pour avoir mêlé leurs bulletins de vote avec ceux de la droite et des modérés. Et Jaurès a bien riposté aux arguments des chefs radicaux ; il a mis à nu toute la différence qu'il y avait entre la conception des socialistes et des autres gauches sur ce point, ceux-là voulant une séparation profonde, loyale, et hautaine et ceux-ci essentiellement anticatholique, tenant à faire de la loi nouvelle une arme contre l'Eglise. Car c'est bien là le fond du débat ; les socialistes dédaignent l'Eglise et ne croient pas à sa force et les radicaux au contraire craignent l'influence papale et ne voient dans la séparation qu'un moyen de diviser l'ennemi et même de le supprimer.

Et dès lors, si la chose est si simple, et elle l'est, pourquoi des insinuations perfides et tant de suspensions et d'énigmes ?

Cette semaine il y a eu dans toute la France session des conseils généraux. Il n'y a eu nulle part d'incidents graves.

Les cléricaux qui font surtout campagne de pétitions en vue d'effrayer le Parlement et le gouvernement et d'enrayer la séparation, n'ont même pas réussi à galvaniser cinq assemblées départementales pour protester contre la loi en chantier. Et au contraire beaucoup de conseils ont envoyé à M. Rouvier des adresses de félicitations.

Tout au plus dans la Charente-Inférieure, M. Combes qui venait de prononcer un discours très apprécié sur l'attitude franche des républicains en face de la loi anticléricale, a-t-il eu à subir la fameuse scie des fiches. Ses amis voulaient enterrer la motion proposée ; il s'y est refusé et a exigé qu'elle fut envoyée à la commission compétente et elle y sera enterrée.

### A L'ÉTRANGER

En Russie. — La Crète et la Grèce, Dans les Balkans.

En Russie, l'effervescence se continue avec une continuité qui fait prévoir la fin du tsarisme.

La Pologne est la région la plus industrielle et la plus indocile à la fois de tout l'empire. Chez elle, le socialisme organisé a trouvé un aliment considérable dans les ouvriers des usines de toutes sortes que les mines de Lodz nourrissent de leur excellente houille.

Pour le 1<sup>er</sup> mai, ces ouvriers ont voulu manifester en faveur de la journée de huit heures, là comme dans le reste de l'Occident. Mais à Varsovie, le tsar a des forces et une police qui craint toujours un réveil de la vieille nation partagée. Les soldats tirèrent sur les manifestants et les agences annoncent un minimum de 80 tués et de centaines de blessés.

D'autre part, en Russie même, un nouveau parti vient de se former pour aider à la transition entre le despotisme et le régime constitutionnel ; c'est le parti des *nationalistes progressistes* dont le leader est M. Chipof, ancien président du bureau administratif du zemstvo du gouvernement de Moscou. Il se compose de libéraux modérés et la plupart de ses membres se recrutent parmi la noblesse et les représentants des zemstvos.

Dans le programme de M. Chipof, il

aura une sorte de Parlement, mais l'assemblée, au lieu de voter les lois, n'aura que voix consultative. Et les membres de cette assemblée, au lieu d'être élus au suffrage universel, seront désignés sur les bases fournies par la représentation locale.

On sait que la Crète est en train de se révolter contre le Sultan pour obtenir son annexion à la Grèce. Après avoir entendu le discours d'ouverture du prince Georges, elle a voté un ordre du jour proclamant « l'union de la Crète avec sa mère la Grèce afin qu'elle en fasse à jamais partie sous le sceptre constitutionnel de Georges, roi des Hellènes ». Après quoi les députés ont prêté serment à la Constitution hellénique et ont décidé de remettre aux consuls copie du vote émis. Des meetings tenus à la Canée comme en province ont fêté cette union.

Les puissances se voient forcées d'étudier la question de l'union que, depuis si longtemps, elles s'obstinaient à ajourner. A la Consulta, à Rome, se sont réunis, sous la présidence de M. Tittoni, ministre des affaires étrangères, les ambassadeurs de France, d'Angleterre et de Russie, comme représentants des puissances protectrices de la Crète. Il s'agit de sortir de l'imbroglio créé par le vote de la Chambre crétoise et mettre fin à la confusion administrative complète dans l'île. Les douaniers y cherchent à appliquer les tarifs grecs au lieu des tarifs crétois aux importations ; les autres employés du gouvernement se demandent avec inquiétude quel gouvernement du grec ou du crétois, payera leurs appointements. Pour l'instant le ministre italien et les trois ambassadeurs se trouvent d'accord pour estimer que « dans l'état de choses actuel la réunion de la Crète à la Grèce constituerait une impossibilité ».

Il reste à savoir s'il n'y a pas lieu d'accompagner cette notification au prince Georges par des mesures de nature à obtenir l'apaisement des esprits en Crète.

Contre toute attente, l'attitude du gouvernement grec et l'opinion à Athènes a été très réservée. Les Grecs ont toujours craint que des incidents violents en Crète ne compromettent l'avenir de l'union. Ils redoutent maintenant qu'un succès de l'hellenisme en Crète ne vienne augmenter les prétentions slaves en Macédoine, la Bulgarie pouvant demander à son tour à être érigée en royaume et à occuper la Macédoine. M. Delyannis, président du Conseil, a déclaré nettement au Parlement qu'il refusait catégoriquement d'appuyer ou d'encourager toute action ayant pour but de modifier le régime intérieur de la Crète. Il estime que si les lois de la constitution de l'île renferment certaines dispositions reconnues nuisibles, on pourrait facilement les modifier par voie légale ; il suffirait de la Chambre crétoise proposât les modifications qui pourraient être sanctionnées, mais il faut éviter les coups d'Etat toujours pernicieux.

L'entrevue du comte Goluchowski et de M. Tittoni qui a lieu en ce moment à Venise, tire une certaine importance de la situation actuelle dans les Balkans et du mouvement irrédentiste. On affirme que c'est l'empereur d'Allemagne qui aurait ménagé cette rencontre, pour atténuer dans la mesure du possible les difficultés qui se sont élevées ces derniers temps entre l'Italie et l'Autriche.

LE FURETEUR.

### MOTS DE LA FIN

Monsieur, Madame et bébé.

— A quoi riment ces concours de coqs et qu'est-ce que ces volatiles peuvent bien se dire ou plutôt se chanter entre eux ? demande madame à son mari.

L'enfant — cinq ans, — sans lever le nez de son assiette ;

— Mais, maman, ils chantent :

« Viens Poupoule... »

## L'article IV et la loi des majorités

Tandis que M. Briand faisait les évènements arbitres des conflits entre les associations cultuelles, relativement aux biens des fabriques et des messes épiscopales, d'autres républicains proposaient d'accorder au préfet le droit de prononcer sur ces compétitions.

Mais devrait-on, en la nature, prendre pour derniers juges ou l'évêque ou le préfet ; le représentant par excellence du pouvoir civil empiète singulièrement sur le domaine spirituel lorsqu'il est appelé à juger des religions et des dogmes ; nos préfets, par inexpérience théologique ou malice politique eussent été amenés parfois à favoriser des groupements schismatiques et à méconter des majorités de fidèles dans plusieurs circonscriptions cultuelles.

Le malheur est que le remède inventé par M. Briand est pire que le mal lui-même ; sorti du Concordat malgré lui, l'évêque gardera rancune à la République de la perte de son prestige et de son traitement. Il se mettra tout aux gages de Rome ; loin de chercher l'apaisement dans nos cités et dans nos villages il organisera la révolte : entre deux associations se présentant chacune avec des apparences strictement légales, il optera pour celle dont l'esprit de secte sera le plus violent ; les biens des fabriques iront aux agitateurs ; les revenus des fabriques aux prêtres fanatiques dont la turbulence aura plu. Le souci des besoins des populations et de leurs exigences sera pour nos prélats un bien petit souci ; M. Briand a eu le tort de voir en eux des soutiens de l'ordre public ; ce qu'il leur faut, en ce moment au contraire, ce sont des troupes résolues, des groupements moins nombreux que solides, des lieutenants audacieux. La prérogative que leur donne l'article IV les servira prodigieusement dans l'organisation des postes de combats et dans le choix des troupes. Tous les prêtres calmes du vieux temps qui se confinaient dans leurs églises et dans leur sacrodoce seront les victimes dépossédées de leurs supérieurs hiérarchiques ; des congréganistes sécularisés viendront à grand fracas grouper les ardents et réclamer l'héritage fait des générosités populaires. Loin d'éviter les scissions religieuses, le nouvel état de choses pourrait, au contraire, en créer. Il n'est pas impossible que les majorités catholiques, dans les milieux où deux associations se seront trouvées en présence, ne conservent leur sympathie à leur vieux prêtre abandonné de l'évêque.

Pourquoi d'ailleurs vouloir dans une loi de divorce s'occuper encore avec sollicitude du sort à venir de l'Eglise dont on se sépare. Pourquoi reconnaître cet état de fait dont parlait M. Briand et qui subsisterait bien sans la force empruntée d'une loi d'Etat. Le législateur, dans nos pays, doit s'inspirer, en toute circonstance, des intérêts de la majorité pour laquelle il légifère, non des intérêts d'un corps social ou d'une doctrine religieuse ; reconnaître la hiérarchie ecclésiastique et faire intervenir implicitement les évêques dans la désignation des associations hérétiques, c'est légiférer pour eux et pour le dogme contre tout le monde et contre la libre pensée.

Ne pouvait-on point faire, en la matière, une application raisonnable du principe des majorités. L'avis des préfets ou des évêques, inspiré de considérations étrangères parfois à l'intérêt des populations, sera toujours infiniment plus arbitraire que le jugement d'un tribunal, rendu en faveur de l'association qui aurait su réunir le plus d'adeptes et se créer le plus de partisans. Que des mécontentements subsistent encore avec cette manière de procéder, c'est très possible. Mais peut-on rien obtenir de mieux jamais que la satisfaction du plus grand nombre et depuis que le suffrage universel fonctionne en ce pays avons-nous vu que la loi des majorités fût plus arbitraire et plus injuste que

le caprice d'un despote ou d'un administrateur sans contrôle !

## Les troubles en Russie

### Les Massacres

A Kolpino, dimanche dernier, devant l'hôtel-de-ville, les grévistes ont tenté une manifestation contre le gouvernement. La police montée et la police à pied intervinrent et chargèrent les manifestants. Il y a eu 12 tués et 20 blessés.

### Le 3 Mai

Au moment où la foule assemblée devant l'église de la Croix, entonnait des chants patriotiques, une patrouille de cosaques tira un feu de salve sur le peuple et blessa mortellement sept personnes. Cela détermina une terrible panique dans l'église, où plusieurs balles avaient frappé l'autel, les portes étant ouvertes.

Après que la foule eut été dispersée, un officier de police qui passait par là fut saisi par des ouvriers qui le rouèrent de coups et le laissèrent pour mort sur place ; on s'attend à de nouveaux troubles.

### A Varsovie

Les tramways, fiacres et camions, sont retenus dans les rues écartées.

A midi, le mouvement gréviste avait déjà englobé plusieurs lignes de tramways ; à deux heures après midi les rues étaient désertes dans la Marchalkoska et les rues avoisinantes.

Presque tous les magasins sont fermés ; la circulation est suspendue.

### Manifeste du Parti Socialiste

Un manifeste du comité central du parti socialiste, publié lundi, exhorte les ouvriers à manifester le 1<sup>er</sup> mai, (14 mai en Russie), dans les différents quartiers de la ville, et à essayer d'organiser un défilé. Si la police intervient, on devra lui opposer une résistance armée. La partie éclairée de la population est invitée à appuyer les ouvriers par des actes et à se joindre à eux.

## Bonnes petites Recettes

Nous sommes affligés de tant de maux, dans cette vallée de larmes et de désolation, que jamais nous n'amauserons un nombre assez grand de bonnes recettes pour nous débarrasser de ces ennuis incessants.

Les animaux sont d'ailleurs dans le même cas que nous, ce qui prouve bien qu'en dépit des apparences, ils ne nous sont pas supérieurs.

Pour eux aussi, il y a des recettes, et en voici une que je ne saurais trop recommander aux agriculteurs et dont l'efficacité n'est pas contestable.

Elle a été communiquée à la *Revue hollandaise de médecine vétérinaire* : *Ardente prière* pour servir à la guérison de toutes les maladies dont chaque espèce de quadrupèdes peut être frappée, telles que coliques, diarrhée, fièvre de lait, etc., contre lesquelles l'école vétérinaire est jusqu'ici restée impuissante.

« Lorsqu'un cheval aura la colique, vous nommerez d'abord la couleur de sa robe, puis vous direz un *Pater* et un *Ave Maria* en l'honneur de saint Sébastien, de saint André et de saint Servais. Ensuite vous ferez le signe de la croix sur la bête en lui disant : « Je te bénis au nom de saint Léon. » Si ces prières ont été ferventes, et les exercices sincères, vous constaterez bientôt que le cheval malade est délivré de ses maux.

« N.-B. — Le succès obtenu par ces prières et leur résultat efficace ont valu une médaille d'or au signataire de la présente. »

Il eut peut-être été équitable d'offrir un cerje aux trois saints sans nommes, mais là logique n'est pas de ce monde !

Après les animaux, soignons les hommes, bêtes à deux pattes et sans plumes, qui peuvent se servir utilement des trois petites recettes qui

suivent et dont mes lecteurs, apprécieront le caractère simple et comode :

« POUR ARRÊTER LE SANG. — Coupure que tu es, coupure, ce qui t'a fait est bien fait. Coupure, que tu ne sois pas coupure ; ce que Dieu a fait est bien. (Répétez trois fois en mettant le pouce gauche sur le mal et le pouce droit par dessus).

« POUR LES ÉPINES. — Pointe contre pointe, que Dieu bénisse la pointe, et qu'elle ne fasse pas plus de mal que Notre-Seigneur Jésus-Christ lorsqu'il a été trahi par les Juifs. (Répétez trois fois en passant le pouce gauche sur le mal et le pouce droit par dessus).

« QUAND RENTRE QUELQUE CHOSE DANS LES YEUX. — Mon Dieu portez-y votre main avant que j'y porte la mienne ; que Notre-Seigneur Jésus-Christ soit à jamais béni et remercié pour nous avoir sauvés au prix de son sang. (Répétez trois fois en passant le pouce en dessus en forme de croix).

Naturellement, vous allez vous gausser de moi, en vous demandant comment je puis vous signaler de pareilles absurdités.

Eh ! mes amis, il y a encore un tas de gens qui croient à ces choses-là !

Et à bien d'autres, plus bizarres et plus extraordinaires !

Je vous en parlerai un jour !

### LA

## GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Le correspondant parisien du « Times » télégraphie que, d'après ses informations, l'amiral Rodjesvsky et son escadre, après avoir quitté la baie de Camranh, ont pris tout d'abord une direction sud allant vers le cap Padaran, puis sont ensuite revenus vers le nord, se dirigeant vers l'île de Houlon, dans le voisinage de Nhatrang, et qu'ils croisent maintenant dans ces régions. Il ajoute qu'il ne semble pas tout à fait certain, quoique cela soit probable, qu'après avoir effectué sa jonction avec Nébogatoff les deux escadres continuent leur voyage vers Vladivostok.

D'après un personnage autorisé du monde naval, l'amiral Nébogatoff se ravillera maintenant en charbon au nord-est de Singapour et rejoindra l'amiral Rodjestvensky le 10 mai. Le titre officiel de l'amiral Rodjestvensky est maintenant celui de commandant en chef de la flotte du Pacifique.

Une escadre russe, composée de 4 cuirassés, un croiseur-cuirassé, une canonnière et cinq charbonniers, est actuellement au large faisant route vers le sud.

Un cyclone s'est abattu cette semaine, sur la côte méridionale chinoise, et on dit que la flotte de la Baltique en a souffert. On croit, dans les cercles maritimes, que l'ouragan aura pour résultat de retarder les opérations navales.

### Télégramme de Liniévitch

Télégramme du général Liniévitch à l'empereur, en date du 3 mai :

« Un détachement de cosaques sous le commandement du sous-lieutenant Gelesnoff, a découvert tout à coup un escadron japonais et l'a attaqué. Un officier japonais et plusieurs dizaines de dragons ont été tués ; onze dragons ont été faits prisonniers. »

## INFORMATIONS

### A propos de Tripoli

L'ambassadeur de France à Rome communique la note suivante :

« Certains journaux ayant prétendu que l'ambassadeur de France à Constantinople avait patroné, à l'insu de son gouvernement, une demande de concession de travaux dans le port de Tripoli, l'ambassadeur de France

à Rome est autorisé à opposer le démenti le plus formel à de telles allégations et déclare que tout ce qui a été dit à ce propos est dénué de fondement. »

### Mme Syveton contre la « Mutual Life »

Les débats du procès intenté par Mme Syveton à la Mutual Life, commencé jeudi devant la première chambre du tribunal civil, continueront à huitaine.

Après M. Michel Pelletier, qui, au nom de Mme Syveton, a fait un exposé complet de la procédure suivie dans cette affaire, et a vivement critiqué l'attitude de la Mutual Life, M. Devin, au contraire, s'est attaché à justifier les scrupules qui avaient amené la Mutual Life, d'accord avec ses conseils judiciaires, à refuser momentanément le paiement de l'assurance, et à déposer à la Caisse des dépôts et consignations les 150,000 francs qui en constituent le montant.

Au cours de la plaidoirie, M. Devin a révélé ce détail : dans le rapport sur l'examen médical qui précéda le contrat d'assurance, M. Syveton est présenté comme « extrêmement émotif », te ayant des « battements de cœur qui augmentaient de fréquence durant l'examen ».

### Deux Désespérés

Stéphen Boitard est un modeste employé de bureau. A cinquante-cinq ans, il épousa une jeune fille de dix-sept ans. Quelques jours après il était seul, sa femme ayant trouvé un compagnon plus jeune et moins morose. Stéphen Boitard résolut de se suicider. Il acheta une corde et partit, au hasard, en quête d'un endroit tranquille pour se pendre.

Rue de Rivoli, il avisa une maison en construction et pénétra dans le chantier, à ce moment désert. Tout à coup, il aperçut, à quelques pas devant lui, un corps qui se balance à une poutre. Boitard coupe la corde et le pendu, qui n'était pas mort, lui demanda de quoi il vient se mêler. On s'explique et les deux hommes, après s'être faits des confidences réciproques, sortent du chantier bras dessus, bras dessous, et vont se consoler dans un débit voisin. Deux heures après ils étaient ivres, et ils décidèrent d'aller se noyer dans la Seine. Ils se dirigèrent vers le quai de l'Hôtel-de-Ville, s'embranchèrent et se précipitèrent sur la berge. Boitard se brisa un poignet ; son compagnon, un étudiant en droit, âgé de vingt-six ans, se cassa une jambe, et des agents les transportèrent à l'Hôtel-Dieu.

Il ont promis de ne plus recommencer.

## Petites Nouvelles

On annonce la publication prochaine à Pola, près de Trieste, d'un journal allemand qui portera le titre significatif *Poussée vers le Sud*.

— Le comité pour l'érection d'un monument à Waldeck-Rousseau a décidé d'ouvrir une souscription publique. M. Reymond, sénateur de la Loire, a été nommé président du Comité.

— Un concours central d'animaux reproductifs des espèces chevaline et ovine aura lieu à Paris, à la Galerie des Machines du 22 au 25 juin.

— Une baleine mesurant 15 mètres de longueur s'est échouée à Penmarck entre les petits ponts de Kéry et de Saint-Pierre. Un baleineau de 6 mètres de longueur s'est également échoué sur les rochers du Guilvinec.

— Au capitole de Toulouse, salle des Illustres, on a distribué jeudi les prix décernés aux lauréats du concours des Jeux Floraux.

— A Marseille, MM. Flaissières, Bédarides et Lannois, conseillers municipaux socialistes, ont adressé leur démission au préfet pour se représenter devant le corps électoral aux élections complémentaires qui auront lieu le 21 mai, et qui porteront ainsi sur dix-sept sièges de conseillers à élire.

## REVUE DE LA PRESSE

De M. Jaurès dans l'Humanité :

Au degré d'évolution industrielle et commerciale où sont parvenues la France et l'Allemagne, ce n'est pas seulement au Maroc, c'est dans presque toutes les régions du Globe : c'est en Chine, c'est dans l'Afrique centrale, c'est dans la vallée de l'Euphrate, c'est dans l'Asie Mineure et à Constantinople même qu'elles ont ou des prétentions à concilier, ou des compensations à négocier, ou des garanties réciproques à stipuler. Cet examen d'ensemble peut être fait pour tout ce qui concerne l'expansion industrielle et commerciale des deux nations, sans qu'il soit touché aux souvenirs douloureux que nous a laissés l'histoire.

## Revue de la presse locale

Du Quercinois :

La grande majorité des citoyens persiste à désirer et à espérer la République, c'est-à-dire un gouvernement sous lequel puissent, en toute liberté et en toute sécurité, s'exercer tous les droits et vivre en paix les hommes de toutes opinions. Loin de haïr la réalisation de ce vœu, nos gouvernants la retardent et la compromettent par une politique étroite et autoritaire; il est impossible de les identifier avec la République dont ils déshonorent le nom et renient les principes: c'est pourquoi ils doivent constater sans étonnement, mais avec modestie, que nulle part on n'a illuminé en apprenant l'avortement du complot dirigé contre eux.

## CHRONIQUE LOCALE

### Autour du Conseil Général

### M. Rey et la Séparation

Nous avons donné aussi exactement que possible le compte-rendu du débat sur la séparation, au Conseil général. Cette discussion, exclusivement politique, a pris une importance telle que nous devons en marquer le caractère avec notre habituelle franchise.

M. le docteur Emile Rey, seul, a jugé à propos de poser devant l'assemblée départementale la question de principe en émettant le vœu « que le budget des cultes soit maintenu. »

Etrange attitude, en vérité, que celle de ce représentant ondoyant et divers, qui vote à la Chambre la suppression de ce qu'il veut maintenir ici.

Attitude non moins équivoque que celle de ce député se moquant aussi audacieusement de ses collègues et de ses électeurs, voulant conserver aux curés les 40 millions qu'ils prennent à la caisse publique et voulant supprimer en totalité l'impôt foncier, entremêlant ces deux réformes bien distinctes, honteux, en somme, de la besogne antirépublicaine à laquelle il se livrait.

Car personne ne s'y est trompé : le souci de son élection ici ou de sa réélection là a seul guidé M. Rey au moment où il tentait de poignarder dans le dos la République laïque, et la liberté de la Pensée.

C'est, mot pour mot, le langage tenu par l'évêque que M. Rey s'est approprié. Comme M. Enard, il a fait les plus gros accros à la vérité historique; il a parlé de spoliation, d'oppression des consciences, et il a eu le triste courage d'essayer de s'abriter derrière des mots apocryphes de Gambetta.

Une fois de plus, c'est à droite que M. Rey a voulu se réfugier, sans vouloir même se souvenir qu'en 1893 et en 1902 il fut sauté du naufrage par la fraction avancée du parti républicain.

Voilà le fait, le fait grave, gros de conséquences pour le député de Cahors qui, à l'instar de son compère Lachèze, croit pouvoir éternellement et impunément se livrer au jeu de bascule.

Certes, nous sommes de ceux qui pensent qu'un représentant du peuple peut avoir des idées personnelles sur telles ou telles questions économiques et sociales; mais nous n'admettrons jamais qu'un républicain digne de ce nom pousse l'esprit d'indépendance au point de fouler aux pieds un des principes fondamentaux de l'Etat républicain.

La séparation des Eglises et de l'Etat est dans la charte républicaine; elle est l'essence, on l'a reconnu en tout temps, et M. Rey ne reconquerra point que le maintien du budget des cultes fut jusqu'à nos jours le résultat d'une simple concession faite aux nécessités de l'instauration même de la République.

Ces nécessités ont disparu; le pays est mûr pour cette grande réforme qui tient au principe primordial d'un régime de liberté; la Papauté l'a rendue inévitable par son arrogance; il ne peut pas y avoir des hésitations dans les consciences républicaines. Sur pareille question, véritable crite-

rium, à l'heure actuelle, des aspirations démocratiques, il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de divergences: M. Rey est une lamentable exception.

Mais la proposition de M. Rey témoigne d'une véritable duplicité: elle se résume dans la formule suivante: « Maintien du budget des cultes sous un régime de séparation », c'est-à-dire abandon de tous les droits de l'Etat avec continuation de ses obligations pécuniaires envers l'Eglise complètement affranchie. C'est à croire que M. Rey vient d'assister à un concile et s'en est fait le porte-parole au Conseil général!

Il semble — malheureusement pour lui — bien plus probable que M. Rey a voulu donner aux partis de réaction un gage de son dévouement en prévision des diverses élections prochaines.

Nous ne sommes pas de ceux qui s'en plaindront et il ne nous déplaît point de voir s'effondrer déjà certains républicains que quelques républicains de bonne foi et quelques réactionnaires malins avaient élaborés avec l'étrange préfet du Lot.

Nous aimons ici par dessus tout les situations nettes; avec M. Rey on les éclaircit rarement. Pour une fois, cependant, la dernière, le député de notre arrondissement nous aura permis de le classer: il est l'homme des réactionnaires et des cléricaux; il est avec MM. Calmon, Lachèze et Combarieu. Touchant accord!

Si c'est avec quelque écœurément que nous avons assisté à la manifestation cléricale et bien voulue de M. Rey, c'est avec une satisfaction réelle que nous avons vu l'unanimité des conseillers généraux radicaux et radicaux-socialistes affirmer, à cette occasion, leur foi républicaine.

En quelques mots cinglants, le vaillant sénateur Cocula a séparé Gambetta de M. Rey. MM. Talou et Malvy fils ont, à plusieurs reprises, protesté contre les théories étranges que M. Lachèze goûtait avec délices.

C'est notre ami de Monzie qui a eu surtout les honneurs de la soirée. Dans un discours magistral, d'une forme impeccable, admirablement ordonné, frappé au coin d'un talent oratoire séduisant et charmeur, le jeune et distingué conseiller général de Castelnaud s'est fait l'interprète courtis, mais indigné de la majorité républicaine de l'assemblée. Nerveux et livide, M. Rey a écouté, sans trouver un mot à placer, cette réfutation serrée, documentée de son innarrable vœu; il a dû, à ce moment, sentir monter vers lui la réprobation des républicains qui se pressaient dans la salle.

M. Rey a définitivement coupé les ponts.

Que chacun fasse résolument son devoir et la République démocratique qui nous est chère ne s'en portera pas plus mal.

## La Question du Pont

Il n'est pas donné aux habitués des séances du Conseil général, d'assister, à chaque session, à des discours oratoires, à des discussions vives, quelquefois violentes comme celles que nous avons eues mercredi.

C'est la question du Pont Neuf qui nous a valu dans cette journée une séance intéressante, et certes, cette malheureuse question tant triturée, depuis si longtemps, méritait bien d'avoir enfin une solution définitive.

Cette solution, elle l'a eue, mais avec combien de difficultés! car si les honneurs d'un enterrement de première classe prévu et réglé par des ordonnances émérites tels que MM. Vival et Béral, lui ont été épargnés, c'est grâce à la fermeté, à la clairvoyance de MM. Cocula et Costes, et surtout grâce à la belle et solide argumentation de M. Ernest Talou.

Nous n'étonnerons aucun de tous ceux qui ont suivi cette question du Pont, depuis que cette question est agitée et fait agiter tant d'intérêts! — en leur disant que la commission des travaux publics du Conseil général dont M. Béral était le rapporteur ne voulait pas, subsistant l'influence de M. Vival, donner satisfaction à Cahors.

La commission, en effet, réunie le matin, décida d'ajourner purement et simplement la question du Pont Neuf. Cette décision était pleine de malices, car jusqu'au mois d'août, certains de ses membres et des intéressés, espéraient que grâce à des démarches renouvelées, fréquentes auprès du Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, le Pont serait classé comme monument historique.

Cela, dans son rapport, la commission ne l'avouait pas, mais son insistance à demander purement et simplement l'ajournement le donna à comprendre à tous ceux, qui étaient, nous osons le dire, de bonne foi et partant désintéressés.

M. Talou batailla ferme contre ces conclusions: son éloquente parole retentit vibrante et sincère et charma tous les auditeurs: son argumentation solide, serrée, rationnelle fit

impression sur ses collègues, et son ordre du jour d'une précision nette et loyale, qui ne permettait aucune équivoque, aucun faux-fuyant, réfuta toutes objections de ceux-là qui, malicieusement, voulaient combattre, rejeter, noyer cette malheureuse restauration!

M. Vival eut des répliques... disons simplement farouches; sa grosse voix, ses gros arguments, ses gros mots ne furent pas entendus; M. Béral, tout d'une pièce se levait, violent, autoritaire, rageur, ne s'expliquant pas qu'on put aller à l'encontre de sa compétence incontestée en matière de travaux publics.

Mais on n'avait pas à tenir compte d'arguties que docilement le Préfet approuvait et soutenait de son autorité administrative oubliée et incomplète: il le prouva bien.

On n'avait pas à examiner si le pont serait métallique ou en maçonnerie: la question était de savoir si le Conseil général voulait la restauration sur place ou la reconstruction d'un pont sur un autre emplacement.

Là, pas de compétences techniques à considérer, pas d'égards à avoir pour des X anciens et nouveaux: il n'y avait à envisager que l'économie des deniers publics et les intérêts vitaux d'une population; il y avait en outre le respect dû à la décision d'une assemblée municipale à qui, il semble bien, doit appartenir le droit de régler les affaires locales.

C'est tout cela qu'a dit M. Talou, qu'a soutenu M. Cocula, qui a su avec sa franchise naturelle montrer le vrai but poursuivi par la Commission des travaux publics.

Tous deux méritent d'être félicités et remerciés: grâce à eux des appétits sont supprimés et les propriétaires de terrains n'auront pas la joie d'exploiter la ville par une expropriation espérée, recherchée, soutenue.

La question est donc liquidée, en dépit des protestations de M. Béral, dont un mot méritait d'être signalé, car il fut accueilli par les huées de l'auditoire.

« La municipalité, a-t-il dit, ne représente pas l'opinion de la ville, car cette municipalité a changé souvent d'opinion, alors que la ville, si elle a changé de municipalité, n'a pas changé, elle, d'opinion. »

L'ancien Sénateur connaît mal son Cahors pour tenir un pareil langage: la municipalité cadurcienne représente l'opinion de la majorité des électeurs: mais les propos de M. Béral seraient-ils même vrais, que sur les lèvres de l'ancien Sénateur, ils étonnent, ils ont étonné. Changer d'opinion? Voyons M. Béral à qui s'adresse ce reproche, à qui devons-nous le transmettre?

L'ancien Sénateur doit, pourtant, savoir que la ville de Cahors est nettement républicaine, qu'elle n'a jamais pris ses représentants que parmi les candidats qui offraient les garanties républicaines les plus pures, les plus franches et qu'elle n'accorde pas sa confiance à ceux qui changent d'opinion, aux transfuges, aux francs-fleurs.

LOUIS BONNET.

## LE QUERCINOIS CONTRE L'ORPHEON

Mardi soir, l'Orphéon de Cahors, pour fêter son nouveau président, M. A. de Monzie, s'est rendu chez lui où il a chanté, selon l'expression consacrée, les meilleurs morceaux de son répertoire.

Eh bien, cette sérénade n'a pas plu au Quercinois. Il le dit sèchement, car tel un bourgeois grincheux qui, au milieu de la nuit, réveillé en sursaut par une bande de noctambules tapageuses se leverait et jetterait sur ceux-ci un plat d'eau, le Quercinois vide un Thomas sur ce pauvre orphéon.

Mais il l'a vidé maladroitement: il a manqué son but; les orphéonistes n'ont pas été touchés.

Et c'est bien fait, parce que le Quercinois manifeste une colère qui ne s'explique pas. Son collaborateur qui signe du nom de Thomas, aurait dû savoir, en effet, avant de diriger ses critiques et ses menaces contre l'Orphéon, que cette société chorale n'a fait pour M. de Monzie que ce qu'elle a toujours fait pour tous ses présidents.

A chaque renouvellement de bureau, elle s'est fait un devoir de leur donner une sérénade, et l'an dernier c'était M. le docteur Ausset, qui avait l'avantage d'être fêté par l'Orphéon.

Est-ce que Thomas a protesté à ce moment-là? Et l'Orphéon était-il un chœur politique? Cependant, Thomas n'ignore pas que M. Ausset fut le chef de la liste nationaliste aux élections municipales.

Alors? Thomas du Quercinois aurait dû s'informer de la justesse de ses critiques avant de les formuler; et en cela il n'aurait fait qu'imiter le saint dont il porte le nom, qui lui, ne parlait, n'agissait, ne croyait, qu'après avoir vu, entendu et touché.

L. B.

## Il a fait faux bond

X. Pinxit ou Pinxit X. nous reproche d'avoir annoncé à nos lecteurs que son évêque présiderait le congrès catholique du 30 avril.

Cette information était inexacte: Pinxit X déclare que M. Enard se trouvait dimanche à Belley, et il écrit: « N'admirez-vous pas, comme moi, cette exactitude si parfaite dans l'information de notre confrère? »

En vérité, Pinxit X soulève une querelle bizarre: Est-ce que l'évêque de Cahors n'était pas président d'honneur de ce congrès? Est-ce que M. d'Armagnac, au début de la séance solennelle, n'a pas lu une « lettre de M. Enard dans laquelle l'éminent prélat exprime ses regrets, — c'est la Revue religieuse qui le dit — de ne pouvoir présider la séance. »

D'ordinaire, l'on ne s'excuse pas d'une absence, lorsqu'on n'a pas promis d'assister à une réunion.

Mais ça ne prend pas: Pinxit X est dépité de n'avoir pas vu dimanche son évêque dont il paraît être le fidèle Dangeau, à moins que le reproche qu'il nous adresse soit simplement un truc pour lui faire un peu de réclame.

Au fait, notre information était parfaitement exacte, mais l'évêque a fait faux bond aux congressistes catholiques.

L. B.

## LA TENUE, LA CORRECTION... ET LA GALANTERIE DU « QUERCINOIS »

Pour mener à bien l'œuvre de destruction qu'il a entreprise contre l'Orphéon de Cahors, le Quercinois a publié, dans son dernier numéro, divers articles relatifs à la soirée toute intime offerte par notre vaillante société chorale à son président et à son conseil d'administration.

La scène se déroule dans les jardins du café Tivoli et le Quercinois, après avoir persiflé dans deux longues colonnes écrit:

« Pour le quart d'heure, les dames sont admises au Salon. »

Trois dames, en effet, la femme, la mère du président et une dame de magistrat assistaient à la Fête... n'insistons pas.

Mais quels amours de scribes l'Evêque a-t-il donc dénichés dans les rangs de la Catho!

Atticisme et galanterie!

## Election au Conseil d'arrondissement

Par décret du Président de la République, en date du 30 avril 1905, rendu sur la proposition du ministre de l'Intérieur, les électeurs du canton de Gramat, sont convoqués à l'effet d'élire le 21 mai 1905, un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Bergounioux, décédé.

## Ecole de notariat

L'Officiel publie un décret relatif à l'école de notariat, qui relèvera du ministère de la justice; la durée des études sera de deux ans. L'enseignement portera sur le droit civil, la procédure civile, les droits commerciaux et administratifs et international privé et les ordonnances des décrets organiques du notariat.

Les élèves qui auront plus de quarante jours d'absence consécutifs ou non dans l'année, seraient forcés de redoubler cette année.

## Syndicat Agricole du Lot

Le Syndicat agricole du Lot se réunira Samedi 13 Mai 1905, à deux heures et demie du soir, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Cahors.

## Ordre du Jour :

Caisse mutuelle de retraites agricoles.  
Election du bureau et discussion des statuts.

## Les établissements congréganistes fermés

L'Officiel du 4 mai publie la liste, par arrondissement, des établissements congréganistes dont la fermeture a été ordonnée au 1<sup>er</sup> octobre 1904, par application de la loi du 7 juillet 1904.

Voici la liste des établissements fermés dans le département du Lot:

## ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Frères des écoles chrétiennes à Cahors.  
Sœurs de la Miséricorde de Moissac à Cahors.

Filles de Jésus de Vaylats à Cahors.  
Idem à Beaugard.  
Idem à Goujounac.

Filles de Notre-Dame du Calvaire de Gramat à Limogne.  
Sœurs de la charité et de l'instruction chrétienne de Nevers à Cahors.

Sœurs du Saint-Cœur de Marie de Rodez à Martignac (commune de Puy-l'Evêque).  
Sœurs de la Miséricorde de Montcuq à Montcuq.

## ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Frères des écoles chrétiennes à Souillac.  
Frères des écoles chrétiennes à Gramat.

## Sœurs clarisses de Gourdon à Gourdon

Filles de la charité de Saint-Vincent-de-Paul à Payrac.

Filles de Jésus de Vaylats à Floirac.

Idem à Frayssinet-le-Gour.

Sœurs de Notre-Dame du Calvaire de Gramat à Gramat.

Sœurs de Notre-Dame du Calvaire de Gramat à Meyronne.

## ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Frères des écoles chrétiennes à Cajarc.

Idem à Saint-Céré.

Sœurs de Saint-Joseph dites de l'union de Sainte-Colombe à Sainte-Colombe.

Bénédictines de Notre-du-Calvaire de Gramat à Lacapelle-Marival.

Sœurs de l'Enfant Jésus dites de l'instruction d'Aurillac à Espéaillac.

Urslines de Souceyrrac, à Souceyrrac.

Sœurs de la Visitation de Ste-Marie de Saint-Céré à Saint-Céré.

Sœurs de la charité et instruction chrétienne de Nevers à Figeac.

Filles de Jésus de Vaylats à Bagnac.

Sœurs de la Sainte-Famille de Villefranche à Figeac.

Sœurs de la Sainte-Famille de Villefranche à Figeac.

## TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX

On sait que M. de Monzie a déposé à la session d'août du Conseil général un vœu relatif à la construction de lignes de tramways dans le département du Lot.

M. de Monzie ayant demandé à M. le préfet où en étaient les études du projet, M. le préfet a répondu ainsi :

Messieurs,

Avant votre réunion, j'avais demandé à M. l'Agent-voyer en chef chargé des études à faire pour la construction d'un réseau départemental de tramways, de me faire connaître quel était le degré d'avancement de ces études et à quelle date il serait en mesure de me transmettre le dossier des diverses lignes comprises dans le programme que vous avez arrêté à la session d'avril 1904.

Les renseignements qui m'ont été fournis par ce chef de service, vont me permettre de répondre d'une façon complète, aux deux questions que vient de me poser M. de Monzie.

1<sup>o</sup> Ligne de Castelnaud-Cazals-Salviac et Saint-Clair avec embranchement sur Saint-Germain, Labastide, Gramat et Saint-Céré.

L'avant-projet de cette ligne est dressé en partie. Les opérations sur le terrain de la partie qui n'avait pas encore fait l'objet d'aucune étude sont entièrement terminés et les pièces minutes de l'avant-projet sont à peu près terminées.

2<sup>o</sup> Ligne de Saint-Céré-Leyme-Lacapelle et Figeac avec embranchement sur Souceyrrac, Latronquièrre et Bagnac et sur Assier, Livernon et Marcihac.

Les études sur le terrain, tant pour la ligne principale que pour les embranchements, ont été très laborieuses, des déviations nombreuses devant être opérées. Elles sont néanmoins très avancées à l'heure actuelle et à la veille d'être terminées.

3<sup>o</sup> Ligne de Figeac à Marcihac et Conduché par la vallée du Celé.

Les études sur le terrain sont achevées et les pièces minutes de l'avant-projet commencées.

4<sup>o</sup> Ligne de Castelnaud à Cahors, Lauzès et Labastide.

Les opérations sur le terrain de la partie n'ayant encore fait l'objet d'aucune étude se font à l'heure actuelle. Elles seront terminées dans quelques jours et la préparation de l'avant-projet sera immédiatement entreprise.

5<sup>o</sup> Ligne de Saint-Martin-Labouval, Limogne, Labenque, Castelnaud, Montcuq, Luzzech, Catus et Saint-Denis-Catus.

Une étude préliminaire de cette importante ligne a été faite sur la carte d'état major. Les opérations sur le terrain vont être entreprises un de ces jours et seront activement poussées.

6<sup>o</sup> Ligne de Fumel à Cazals.

Une reconnaissance sur le terrain a été faite et les déviations à établir ont été arrêtées.

Les opérations viennent de commencer; ainsi que vous le voyez, messieurs, les études de toutes les lignes sont entreprises et même très avancées pour certaines.

Quant aux dates auxquelles les avant-projets me seront adressés pour vous être soumis, voici d'après les engagements pris par MM. les agents-voyers d'arrondissement, dans les bureaux desquels ces avant-projets doivent être dressés, quelles sont ces dates :

1<sup>o</sup> Ligne de Castelnaud à Saint-Clair et embranchements, 15 juin 1905.

2<sup>o</sup> Ligne de St-Céré à Figeac avec embranchement, 1<sup>er</sup> juillet 1905.

3<sup>o</sup> Ligne de Figeac à Conduché, 15 juin 1905.

4<sup>o</sup> Ligne de Castelnaud à Cahors, Lauzès et Labastide, 25 juin 1905.

5<sup>o</sup> Ligne de St-Martin à St-Denis-Catus par Limogne, Labenque, Castelnaud, Montcuq, Luzzech et Catus, 25 juillet 1905.

## 6<sup>o</sup> Ligne de Fumel à Cazals, 25 juin 1905.

On peut donc avoir la certitude que ces avant-projets me parviendront assez à temps pour que je puisse les soumettre à votre examen au cours de la prochaine session d'août.

## COMMUNICATIONS

Nous recevons les communications suivantes :

### Premier Mai

A l'occasion du 1<sup>er</sup> mai, les travailleurs de Cahors, réunis au Café de Bordeaux, ont voté l'ordre du jour suivant :

1<sup>o</sup> Vœu en faveur de la journée de huit heures;

2<sup>o</sup> A ce que le repos hebdomadaire tel que la Commission du travail l'a élaboré soit voté au plus tôt;

3<sup>o</sup> Retraites ouvrières; Et envoient leur salut fraternel aux travailleurs de tous les pays.

### Marché Couvert et Hôtel des Postes

#### Nos Ecoles Communales

Les citoyens Dézes et Marmiesse, conseillers municipaux, viennent d'adresser la lettre suivante à M. le Maire de Cahors :

Cahors, le 5 mai 1905.

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'à la prochaine séance du conseil municipal nous avons l'intention de vous demander le vote de la somme nécessaire à la construction d'un marché couvert, d'un Hôtel des Postes et au complet aménagement de nos écoles laïques (écoles de la rue du Lycée et de la rue Fénelon).

Nous pensons utile de faire cette proposition à notre plus prochaine séance afin que la somme nécessaire à ces divers travaux, dont personne ne contestera l'urgence, puisse être comprise dans l'emprunt que la ville doit réaliser pour assurer les travaux de canalisation.

Les économies que la ville réalise par suite de l'adoption du projet de restauration du pont de Cabessus ne pourraient être mieux employées.

Veuillez agréer, M. le Maire, l'assurance de nos sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

Ernest DÉZES, Léon MARMIESSE.

## Musique du 3<sup>me</sup> de ligne

### PROGRAMME DES 4 ET 7 MAI 1905

Diamants de la Couronne (Ouv.) Auber

Peer Gynt : Grieg

A Le Matin

B La Mort d'Asie

C Danse d'Amira

D Dans le Hall du Roi de la Montagne

Faust (Prélude) Gounod

Suite Algérienne : St Saëns

A Réverie du soir

B Marche Française

Alles Fénelon, de 5 h. 1/2 à 6 h. 1/2

Séance du 2 mai (suite)

## ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 29 avril au 6 Mai 1905

### Publications de Mariage

Bénédicty, Antonin, employé de commerce, et Couture, Eulalie-Hélène, s. p.

Ginibre, Alfred, dit Elie, cultivateur, et Baudet, Eulalie, s. p.

Rhodes, Joseph, chauffeur au gaz, et Aussel, Marie, lingère.

### Mariages

Ferran, Antoine, adjudant en retraite, et Couderc, Léonie-Marie-Anne, repasseuse.

Pérychou, Jean, tailleur d'habits, et Constant, Marie, s. p.

Delsol, Victor, boulanger, et Cournil, Marie, tailleuse.

Bouchut, Léon, employé de commerce, et Cavarroc, Marie, cuisinière.

Roumégue, Léon-Augustin, cultivateur, et Andrieu, Mathilde, s. p.

### Décès

il serait préférable de revenir, au moins provisoirement, sur la décision prise.

M. de Montzie déclare que l'objection de M. le préfet ne lui paraît pas sérieuse et qu'il n'y aurait qu'à demander à l'adjudicataire de conserver les vêtements non utilisés en magasin, jusqu'à ce que le service des enfants assistés soit en possession du local nécessaire.

M. Vival. La décision du mois d'août a été prise un peu à la légère. Par l'adjudication nous risquons de favoriser des personnes étrangères, tandis qu'en continuant comme par le passé, nous fournissons du travail aux hôpitaux du département.

M. Talou déclare être en désaccord avec M. Vival. Il pense que la méthode suivie jusqu'à aujourd'hui est une subvention déguisée aux établissements hospitaliers, il faut se conformer à la loi et procéder à une adjudication. Le budget de l'assistance publique doit être ménagé comme les autres.

M. de Montzie. Au reste, deux principes s'opposent à la motion de M. le Préfet. Il y a un intérêt d'ordre général à ce que ces fournitures soient mises à l'adjudication. Le Conseil général ne doit encourager d'aucune façon l'exploitation abominable qui existe souvent dans les établissements hospitaliers. D'autre part, en ce qui concerne l'observation d'ordre matériel, on peut y remédier en décidant que l'entrepôt sera chez l'adjudicataire ou restera à sa charge. Aussi bien l'ingéniosité de M. le Préfet suppléera certainement à toutes les difficultés !

M. Vival insiste longuement pour sa proposition.

M. Talou déclare que le Conseil général a le devoir de se préoccuper de l'intérêt financier du département.

M. Rey propose le renvoi de la question ; il déclare approuver les arguments de M. Vival.

(MM. Vival, Rey et le Préfet, depuis quelque temps étroitement unis, touchant spectacle !...)

M. de Montzie. On nous demande de prendre une décision extraordinaire : revenir sur un vote de principe de la session d'août et cela pour un local. Il suffirait, je le répète, d'insérer dans le cahier des charges un article obligeant l'adjudicataire à fournir lui-même ce local. Nous éviterions ainsi cette question, si grave que M. le Préfet intervient lui-même pour la solutionner !

M. Lachize. Il ne manque pas de locaux à la préfecture, cependant.

M. le Préfet : Lesquels ?

M. Lachize : La salle des Illustres, la grande salle carrée...

M. le Préfet (éloquent) : « Ma » chambre aussi. Et s'il m'arrive des personnes, ici... pour coucher et... que je n'ai pas une chambre à leur donner... »

M. Talou : Vous ne les mettez pas toujours dans la salle des Illustres (On rit).

Enfin, on vote. La proposition de M. Vival et de son préfet est repoussée par 10 voix contre 4.

On vote le crédit nécessaire pour faire aux instituteurs l'avance de leur pension, lorsque cette pension ne leur sera allouée que plusieurs mois après leur mise à la retraite.

Des crédits pour réparations de chemins sont votés.

Trois demandes d'amélioration de situation des cantonniers sont adoptées.

On vote un crédit pour réparation de la caserne de Frayssinet ; un autre pour subvention à M. Schuller de Cahors, élève à l'école des Beaux-Arts de Toulouse.

Sur la proposition de M. Daffas, le bail de la caserne de Salviac est renouvelé.

Une demande de subvention du Roc pour réparation aux berges de la Dordogne n'est pas votée. Le moyen sera indiqué aux intéressés pour obtenir la subvention de l'Etat.

Un cantonnier, mis à la retraite pour cause de maladie, demande une augmentation de cette retraite, fixée à 84 fr. La demande très intéressante est renvoyée à M. l'ingénieur en chef qui devra s'occuper de la question et voir si d'autres cantonniers sont dans la même situation pour leur donner également satisfaction dans la mesure du possible.

M. de Montzie fait connaître que les cantonniers demandent le rétablissement du crédit pour frais médicaux et pharmaceutiques. Il paraît que la Corréze a adopté un excellent règlement pour éviter les abus. La question est renvoyée à la prochaine session afin d'obtenir de ce département des renseignements sur la question.

Une pétition des cantonniers de Bretenoux est rejetée.

Une commune de l'Aveyron demande des changements de foires. Renvoyé à août, l'avis du Conseil d'arrondissement de Figeac faisant défaut.

Diverses demandes de subvention à des œuvres extradépartementales sont rejetées, sur la proposition de M. Boyer, faute de fonds.

Le legs Grandou est accordé à un habitant de Prayssac et réservé pour les 2 autres arrondissements, faute de demandes.

Le classement du chemin vicinal n° 4, de Soturac est ajourné.

Une somme de 14.500 francs est disponible au budget supplémentaire, elle est répartie entre divers travaux.

M. Peyrichou proteste contre la non

inscription d'une somme due à un propriétaire depuis deux ans.

Satisfaction lui est donnée.

A ce sujet un échange de paroles assez vifs a lieu entre le Président et M. Vival.

M. Pauliac : approche au député de Figeac de dénaturer ses paroles.

M. le Président a dû se tromper. M. Vival est incapable d'une pareille action.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la session close.

## Arrondissement de Cahors

### Mauroux

Ces jours derniers des garnements se sont introduits dans une maison d'un pauvre ouvrier agricole, après avoir brisé les carreaux de la fenêtre.

Il ont bu deux litres de vin, ont emporté une quinzaine de bouteilles de vin vieux et quelques œufs qui se trouvaient dans la maison. Puis mal-propres, ils ont sali la table sur laquelle ils avaient mangé en la couvrant d'excréments.

C'est en revenant du travail que le propriétaire a constaté ces dégâts et les malhonnêtes exploits.

La gendarmerie de Puy-l'Évêque s'est transportée sur les lieux et a ouvert une enquête ; on croit être sur la piste des coupables ; on présume qu'ils ou qu'elles étaient plusieurs.

### Tour-de-Faure

Nous recevons de Tour-de-Faure une correspondance signée « le curé de Tour-de-Faure » en réponse à l'entre-filet paru dans un de nos derniers numéros sur le pétitionnement cléricale.

L'auteur de cette réponse est vexé de voir que le curé est pris à partie ; mais il déclare néanmoins que des critiques à son endroit, il « s'en bat l'œil ». Oh ! divin curé, quel beau geste !

Ce n'est pas tout, ce correspondant occasionnel explique comment on procède à Tour-de-Faure pour recueillir des signatures et nous relevons aussitôt cet aveu : « Deux messieurs furent chargés de présenter la pétition à domicile », leur succès fut maigre ; « la majorité des électeurs n'avaient pas signé ; on la remit alors au curé qui partit en campagne à la recherche de noms ».

Il réussit à en trouver quelques-uns, mais il est faux, affirme-t-il, que le curé n'ait voulu confesser ses paroissiens qu'à une condition : celle de signer la feuille et qu'en cas de refus, il les ait privés de l'absolution.

Cela est vrai, nous ne pouvons que nous incliner ; mais l'affirmation de nos amis de Tour-de-Faure nous est plus précieuse, et nous laissons « ce curé » qui nous écrit, à ses réflexions sur la façon la plus commode de recueillir malgré tout les signatures.

Du reste, ce correspondant bizarre pourrait bien être le curé de Tour-de-Faure ; dans tous les cas, c'est bien un de ses fidèles, car il connaît trop bien les procédés jésuitiques.

Ainsi — qui pourrait s'en étonner ! — « le curé », dans sa prose, insinue que l'auteur de l'article de mercredi pourrait être un républicain de Saint-Géry, qu'il injurie et qu'il menace ; le « curé de Tour-de-Faure » serait-il batailleur ? Ferait-il le coup de poing à l'occasion ?

On le croirait à l'entendre. Oh ! ce divin curé ! qui l'eût dit ! qui l'eût cru ! Eh bien ! en attendant qu'il puisse prouver la solidité de ses biceps, nous prions nos amis de Tour-de-Faure de vouloir bien nous donner des renseignements précis sur les agissements des cléricaux lors du pétitionnement. Et tant pis si le correspondant qui signe « le curé de Tour-de-Faure » n'est pas content.

L. B.

## Arrondissement de Figeac

### Figeac

M. Cougoule, ex-pharmacien et érudit, comme on va voir, s'est senti piqué par la lettre si digne, si documentée et si juste que M. le docteur Pezet, maire de Figeac, adressée à ses administrés ; il nous envoie la réponse suivante.

Nous l'insérons avec un réel plaisir, bien que la première partie de ce factum nous eût autorisé à la mettre au panier. Voici le morceau :

Monsieur Coueslant, directeur du « Journal du Lot. »

Pris à partie par M. le docteur Pezet, maire de Figeac, dans une longue lettre, publiée par votre estimable journal, à la date du 30 avril, je vous prie et au besoin je vous requiers, de vouloir bien insérer la réponse, à laquelle j'ai droit, intégralement et dans le plus prochain numéro.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations empreintes.

LOUIS COUGOULE, Ancien pharmacien, conseiller municipal de Figeac et membre du conseil d'hygiène. Cahors, le 4 mai 1905.

### RÉPONSE A M. PEZET

Je ne serais pas votre collègue au conseil municipal, que je ne ferais pas l'honneur à M. Pezet de répondre à ses facettes, nullement motivées.

Je vous connaissais plaisant, parfois moqueur ; mais je ne supposais pas que le dépit pût vous rendre presque bouffon.

Par le seul fait que trois hommes libres ne pensent pas comme vous et ont librement exprimé leur opinion par un vote qui vous a déçu, vous avez eu la sottise prétention d'écrire que le bon plaisir d'un seul (M. le député Vival) a obscurci leurs consciences et les a privés de la notion du libre examen !

Par le seul fait, que j'ai émis une opinion médicale que vous semblez ne pas partager, vous avez essayé de me ridiculiser en des termes fallacieux, par une

longue lettre, publiée le 30 avril par le Journal du Lot et affichée dans la ville de Figeac.

Dans cette lettre adressée à nos concitoyens, vous dites : par quatre voix contre trois le conseil d'hygiène de Figeac a déclaré que le local de Sainte-Marthe ne saurait convenir à l'installation d'une école municipale de jeunes filles.

Vous me permettez d'ajouter, puisque involontairement sans doute vous avez oublié de signaler le fait, que sur huit membres présents à la séance, cinq ont déclaré qu'en principe il ne convenait pas d'établir une école d'enseignement primaire ou secondaire à côté d'un hôpital, et que s'il y a eu une abstention sur le vote demandé par M. le Préfet, c'est uniquement parce que derrière ce vote il y a une question de politique locale et que l'honorable abstentionniste n'entend nullement y prendre part.

Vous me permettez d'ajouter aussi que les deux votes que vous avez obtenus ont été plutôt dictés par un sentiment d'amitié pour vous ou de confraternité que par la certitude que le voisinage direct de l'hôpital et non de l'hospice d'autrefois ne pourrait pas présenter demain un danger pour la santé de nos jeunes élèves.

Vous-même, M. le Maire, avez-vous cette certitude ?

Ces réflexions faites, je continue en citant votre prose :

« Passons au monde savant : Un ancien pharmacien de Figeac veut présenter des arguments inédits ; il nous développe une conception aussi personnelle qu'inattendue sur la contagion de la variole... etc... » Oui, monsieur, j'ai dit et je maintiens que la contagion de la variole ne s'effectue pas par l'air, comme on l'a supposé pendant longtemps. J'ai dit aussi que dans un milieu bas, humide, parfois visité par les brouillards, les germes infectieux peuvent subsister plus longtemps que dans les quartiers hauts, moins humides généralement, et toujours plus aérés, et que si « Ste-Marthe » était sur la hauteur, les conditions d'altitude, de température humide et d'aération étant réunies, je pourrais à la rigueur me décider à ne pas désapprouver le projet de M. le Maire. Le danger de contagion existerait toujours, mais d'après moi il serait moindre.

Voilà les deux arguments que j'ai exposés. Ma conception sur la contagion de la variole n'est pas inédite, encore moins personnelle. C'est une opinion, actuellement partagée par la très grande majorité du corps médical et en particulier par M. le docteur Roger, professeur de la Faculté de médecine de Paris. Consultez son remarquable *Traité des maladies infectieuses* et vous y trouverez cette affirmation : « la propagation de la variole par l'air n'existe pas. » Consultez le *Traité de médecine* de Bouchard J. Charcot (1899) vous trouverez un article du Dr Louis Guinon, médecin des hôpitaux de Paris, confirmant aussi cette opinion.

Mais que ce soit par le contact direct ou indirect ou par l'air ambiant que la contagion se produise, l'isolement le plus complet de tout établissement hospitalier recevant des contagieux s'impose dans tous les cas, et je suis profondément attristé, monsieur, de voir un médecin des épidémies comme vous persister à vouloir établir un internat de jeunes filles dans l'enclos en question.

Qu'une épidémie éclate, en ville ou dans les communes voisines ; que des contagieux soient transportés et soignés à l'hôpital de Figeac, malgré toutes les précautions que l'on pourra prendre pour l'isolement complet des deux établissements voisins, hôpital et école, aura-t-on une garantie plus grande que celle de leur éloignement ?

Non, monsieur.

Après son échec au conseil d'hygiène, un maire sérieux, sans parti-pris, réellement soucieux des intérêts de ses concitoyens et voulant se disculper comme vous auprès des électeurs, de n'avoir pu trouver, pendant les six mois déjà écoulés de son administration, un local convenable pour l'établissement d'une école municipale, se serait efforcé de réunir son conseil, dont la majorité aurait partagé sa responsabilité et dont tous les membres auraient cherché à nouveau d'autres moyens pour aboutir au plus tôt.

C'est le sage conseil du reste que je vous ai donné au sortir de cette fameuse séance du conseil d'hygiène, au cours de laquelle, d'après vous, j'ai obtenu un franc succès de fou rire.

Eh bien, monsieur, si cet accès de fou rire vous a passé, soyons sérieux un instant et puisque momentanément votre verve a pu transformer l'hôtel de la sous-préfecture, lieu de notre réunion, en une véritable succursale du Palais-Royal, où des personnages les plus comiques, tels que Bezuquet et Homais, ont si bien rempli leurs rôles, qu'on se tordait les côtes de rire, veuillez me dire quel est le rôle qu'il faut vous attribuer ?

Les personnages de Flaubert et d'Alphonse Daudet, dites-vous, sont de tous les temps ; moi j'ajoute : et de toutes les professions.

Mais je n'insiste pas. L'ironie n'est une arme utile qu'à défaut d'arguments. Je n'en ai pas besoin, comme vous, pour les besoins de ma cause ; je n'en ai pas besoin non plus pour démontrer à mes électeurs, qu'un administrateur-médecin comme vous, qui en connaissance de cause persévérerait dans son imprévoyance, commettrait une faute inqualifiable, que ne saurait justifier ni un motif politique ni une économie budgétaire.

Figeac, le 3 mai 1905.

LOUIS COUGOULE, Pharmacien, Conseiller municipal de Figeac, Membre du Conseil d'hygiène.

Le pédantisme de ce grimoire, l'étagage de science professionnelle qu'y fait son auteur suffisent à montrer qu'est, dans cette affaire, ce que M. Cougoule nomme « le bouffon ».

M. Cougoule ne détruit rien, à notre avis, de l'argumentation de M. Pezet qui saura se passer des conseils du

pharmacien de M. Vival et qui pourra lui répondre, s'il le juge utile.

Mais il est un point que nous tenons à relever sans plus attendre. M. Cougoule affirme qu'il est d'une indépendance sans égale et qu'il n'est pas du nombre des plats valets de M. Vival.

M. Cougoule peut-il alors nous expliquer pourquoi il a cru devoir entreprendre le voyage de Cahors pour soumettre, dans la cour de la préfecture, au député de Figeac la prose qu'il nous destinait et qu'il nous a expédiée, par lettre recommandée, s. v. p., de Cahors même ?

Oh ! ces savants ! ces savants ! Oh ! M. Cougoule !

LA RÉDACTION.

Obsèques civiles. — Mercredi dernier à 5 heures du soir ont eu lieu les obsèques civiles du citoyen Bos.

Une foule nombreuse et recueillie que l'on peut évaluer à 400 personnes a conduit à sa dernière demeure la dépouille du regretté citoyen.

Nous avons remarqué parmi les couronnes celle offerte par la Société de Libre Pensée, « L'émancipation Figeacoise » dont le citoyen Bos était membre depuis la fondation, celle de la Loge Maçonique, celle des amis du défunt.

Sur la tombe, le citoyen Maréjoul, secrétaire de la Libre Pensée, a prononcé le discours que nous reproduisons.

### Messieurs,

Au nom de la Libre Pensée, au nom aussi de ses nombreux amis, de tous ceux qui lui accordaient sans réserve leurs sympathies et leur estime, je viens à cette heure douloureuse apporter à Elie Bos, mon dernier adieu.

Je tiens à dire tout ce qu'il y eut d'honnêteté véritable, de sincérité, de loyauté et de labeur dans cette existence dont la brièveté même augmente la tristesse déjà profonde de ce deuil.

A quelque point de vue qu'on envisage sa conduite et ses actes, il est permis d'affirmer bien haut que Bos fut admirablement rempli les années dont la nature se montra pour lui, hélas ! si parcimonieuse.

Tout enfant, il voulut être un des élèves les plus assidus de l'école de Bagnac, sa ville d'origine. Il sut acquiescer une instruction élémentaire sérieuse et, poussé dans la vie à un âge où beaucoup n'ont pas à songer encore aux graves préoccupations du lendemain, son intelligence s'ouvrit à la nécessité du travail, que seul ennoblit et rend digne de cette considération qui nulle part ne lui fut défaut.

A Figeac, à Paris où il travailla aussi pendant un temps assez long, il était aimé de ses patrons et jouissait de leur plus entière confiance. Enfin il lui fut permis de s'établir pour son propre compte, et il sembla vraiment qu'il dut vivre heureux, uni à une épouse qui possédait ses qualités les meilleures, avec le bonheur d'être père de deux charmantes fillettes dont il assurait l'avenir lorsque la mort est venue, impitoyable, l'arracher en pleine jeunesse à l'affection des siens.

Lorsque notre Société de Libre Pensée se fonda, il fut un des premiers à venir à elle. Il s'y sentait attiré par ces sentiments de haute équité qui réclament impérieusement la liberté de conscience, le droit de croire que l'honnêteté apportée dans tous les actes de la vie, que la probité des sentiments, la pratique constante des devoirs de l'homme envers les autres et vis-à-vis de lui-même, constituent le fondement d'une religion naturelle et d'une loi morale que la raison et l'amour du bien suffisent à nous imposer.

Et par là même, il restait fidèle à ses convictions de toujours. Par cet acte il ne faisait qu'affirmer une fois de plus ce qu'il n'avait cessé de considérer comme une vérité essentielle. Cette fermeté de convictions, la foi conservée jusqu'à l'heure dernière, il a voulu mourir dans l'indépendance de sa pensée.

Adieu, cher camarade. Puissent les nombreuses marques de sympathies qui l'accompagnaient, procurer à la désolante douleur des siens une suprême consolation.

### Puybrun

Nos écoles laïques. — Depuis que nos deux écoles de filles et d'enfantes ont été laïcisées à Puybrun, leur succès a été très grand, si grand même qu'il a dépassé les espérances les plus optimistes. Le triste souvenir que laissait Puybrun l'enseignement congréganiste et le dévouement de M<sup>lle</sup> Bagués, directrice de l'école laïque et des adjointes qui l'ont aidée dans sa tâche, ne sont sans doute pas étrangers à ce succès.

Cependant depuis quelques temps, nous voyons avec un certain déplaisir que les jours de congé se multiplient outre mesure à l'école enfantine ; ce qui

est fort désagréable pour les parents. De nombreuses ménagères occupées aux champs ou à diverses autres besognes pendant les heures de classe, sont ainsi lésées dans leurs intérêts. Il ne faudrait pourtant pas que l'école ex-congréganiste en fut ainsi favorisée comme le fait à failli se produire.

Si nous en croyons certains racontars l'école laïque serait d'ailleurs en butte aux manœuvres de certaine personne, dont nous nous sommes déjà occupés ici ; et à laquelle les fonctions spéciales de son mari interdisent absolument cette ligne de conduite. Nous espérons que dorénavant l'administration veillera à ce que les cours soient plus réguliers à la satisfaction de tous.

Un groupe de pères de famille.

### Cajarc

En réponse à la protestation de M. Ayrat Rémy, nous dirons simplement que l'enquête faite par les soins du groupe le Proletaire a établi d'une façon irréfutable que M. Rémy Ayrat avait sollicité un certain nombre de personnes, qui sont venues en témoigner, de signer la pétition.

Si M. Ayrat n'est plus chantre de l'Eglise, il l'était autrefois, il n'y a même pas très longtemps, et nous ne désespérons pas de l'y revoir encore puisqu'il se dit radical-libéral, et qu'il a fait cadeau à l'église de Seuzac d'un magnifique vitrail que l'on peut encore y contempler.

### Un prolo.

Planteurs de tabac. — La réunion convoquée par M. Bonnafous à la mairie de Cajarc a eu lieu à 3 heures.

Après avoir entendu lecture des statuts du syndicat de Marcihac et d'une lettre d'un conseiller municipal de Cahors, l'assemblée a décidé de créer un syndicat à Cajarc au lieu d'adhérer à celui de Marcihac, et de nommer une commission provisoire chargée de préparer les statuts.

Cette commission convoquera une nouvelle assemblée au plus tôt.

Sont élus au 1<sup>er</sup> tour :

MM. Bonnafous, Bramel, Lacam père et Lafon Louis.

Au 2<sup>e</sup> tour :

MM. Antony Cassayre et Edouard Laubard.

Strange ! — Dans son émoi profond, celui qui fut autrefois Yvonne de Piquefort, accuse successivement tout le monde des articles où il n'est pas violemment pris à partie mais simplement critiquée avec justice.

Qu'il se rappelle donc le moment où il souriait en apprenant que les écrits d'Yvonne étaient attribués à diverses personnalités qui s'en trouvaient considérablement ennuyées et se gardaient bien de dévoiler son anonymat. C'est le châtimement qui commence.

Le malheureux tremble d'être tout simplement représenté tel qu'il est !

BROSSA CHIENDENT.

### Aynac

Notre Catho. — Nos cléricaux ont pris une nouvelle initiative.

Je dis nouvelle pour la commune car à l'opposé du fanatisme ils n'ont pas cependant l'esprit inventif et sont incapables de créer des choses nouvelles ; ils doivent se borner à suivre ponctuellement les ordres du Seigneur de Mercuers ou marcher pas à pas derrière des chefs de file du dernier ridicule.

Il est parait-il résolu de former un groupe de jeunesse catholique et l'Asile enfantine a été choisi pour lieu de réunion ; c'était bien l'endroit le plus convenable pour une belle société. Le fondateur de cette belle œuvre anti-républicaine, se proposait probablement d'émouvoir son auditoire par de beaux discours comme on en apprend au séminaire ; mais il fut dépité de voir le nombre si restreint des jeunes gens qui avaient répondu à son appel, malgré qu'il soit allé faire une tournée dans les débits afin de recruter des adhésions qui furent d'ailleurs peu nombreuses.

Fidèle au programme cléricale, l'orateur qui que peu éloquent n'a dit-ou rien négligé pour le triomphe de la sainte cause. Tous les développés en usage chez les cléricaux ont été développés aux yeux de cette jeunesse indifférente, railleuse même vis-à-vis de cet élève curé dont la fureur enfantine s'est rabattue sur les futurs, les libres-penseurs, les francs-maçons et contre cette jeunesse qui frustre des espérances et met un terme à la rapacité et à l'ambition cléricale.

Allons nos bons Cathos calmez votre sainte fougue et apprenez à être moins

médians ; ne devriez vous pas surtout vous apercevoir que vous perdez votre temps et votre peine : on vous connaît depuis longtemps et on sait ce que valent vos indignations !

Vous êtes vraiment à plaindre car à l'instar des Danaïdes condamnées à remplir un tonneau sans fond vous, vous poursuivez un but que vous n'atteindrez jamais.

DURAPIAT.

(Nota) Une si belle réunion a failli se terminer par une dispute ! cela serait-il par hasard, dans le programme des cléricaux ?

D.

## Arrondissement de Gourdon

### Gourdon

Concert. — Voici le programme des morceaux qui seront exécutés dimanche prochain 7 mai courant, de huit heures et demie à neuf heures et demie du soir, par l'Union musicale la Gourdonnaise, sur les allées de la République :

Bienheureux, allegro (Leroux). — La Reine des Prés fleuris, fantaisie (Arnoux). — L'insouciance, valse (Marsal). — Jour de fiançailles (Bidaine). — Branches de Roses, mazurka (Pontet).

### Carluet

Mlle Diégo, notre nouvelle institutrice, a pris hier possession de son poste ; nous ne l'avons pas encore vue à l'œuvre mais malgré les meilleures qualités, il lui sera difficile de faire oublier Mme Maussac, donc l'urbanité l'excellent caractère et le dévouement étaient connus et appréciés ; les raisons qui ont motivé son déplacement ne peuvent que rendre plus pénible encore la tâche de Mlle Diégo à laquelle pourtant nous souhaitons bien franchement la bienvenue.

## Bulletin Financier

Les cotes de New-York sont parvenues en baisse aussi les allures de notre marché s'en sont elles ressenties, de plus les affaires ont été sensiblement moins actives notamment sur les fonds d'Etats.

Le 3/0/0 a baissé de 15 centimes à 99,15.

Nous retrouvons le Comptoir National d'Es-compte à 654 ; le Crédit Foncier à 730 ; le Crédit Lyonnais à 1121 ; la Société Générale à 640.

Les chemins sont en baisse ; le Lyon à 1368 ; le Midi à 1215 ; le Nord à 1796 et l'Orléans à 1486.

Le Suez est en reprise à 4421 ; le Rio finit à 1499 coupon détaché ; la Briansk cote 440 et la Sosnowice, 1338.

Parmi les fonds étrangers ; l'Extérieure revient à 90,92 ; l'Italien cote 106,45 ; le Portugais est à 68,60.

Le Russe Consolidé clôture à 87,10 ; le 3/0/0 1891 à 73,45.

Le Turc finit à 88,72 ; la Banque Ottomane, 605.

En Banque, nombreuses demandes sur la New-Kaffiro qui clôture à 41 fr. 50.

## DOUCÈDE

### Marchand-Tailleur

Boulevard Gambetta, N° 59, CAHORS

CAHORS

Dépôt des Deux-Rits

PARIS

HAUTE NOUVEAUTÉ

ELBEUF

HAUTE NOUVEAUTÉ

ANGLAIS

ET DE L'INDUSTRIE

1881 1894

Ab

J'ai l'honneur de vous informer que je possède en magasin un grand assortiment de draps pour la Saison.

Si vous voulez bien m'honorer de votre confiance, je me mets à votre disposition pour vous soumettre chez vous les Echantillons.

Votre dévoué,

DOUCÈDE.

HABILLEMENTS DE TOUS GENRES

A des prix très modérés

Les plus hautes récompenses aux Expositions Internationales et Concours agricoles de

PARIS 1900, Grand Prix

ÉTUDE

M<sup>e</sup> Camille AUTEFAGE
Licencié en Droit
AVOUÉ A CAHORS
10, Cours de la Chartreuse, 10
Successor de M<sup>e</sup> LACAZE
(Ancienne étude DELBREIL)

VENTE

SUR LICITATION
les Etrangers admis
AU PLUS OFFRANT ET DERNIER
ENCHÉRISSEUR
En l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, séant au Palais de Justice à Cahors, de divers immeubles sis à Cahors faubourg Labarre ou St-Barthélemy.

L'adjudication aura lieu le mardi vingt-trois Mai mil neuf cent cinq, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors, à une heure de relevée.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :
Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Cahors le onze avril mil neuf cent cinq enregistré et signifié,
Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de MM. Jules LESTRADE serrurier domicilié à Cahors et Léon LESTRADE, son frère chef de gare à Limoges, agissant en qualité d'héritiers, chacun pour partie de Mademoiselle Juliette MOUTIERS célibataire, mineure, quand vivait domiciliée à Cahors ;
Ayant M<sup>e</sup> Camille AUTEFAGE, pour avoué.
En présence ou elle dûment ap'elée : de Madame veuve MOUTIERS, sans profession, domiciliée à Cahors.
Partie colicitante.
Ayant M<sup>e</sup> CHATONET, pour avoué constitué.
Il sera procédé le Mardi vingt trois mai mil neuf cent cinq à une heure du soir, en l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, séant au Palais de Justice de la dite ville pardevant M. le

Président du siège, à ces fins commis, à la vente sur licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot des biens immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION des immeubles A VENDRE

BIENS SITUÉS SUR LA COMMUNE DE CAHORS

Article unique
Un jardin sis faubourg Labarre ou Saint-Barthélemy commune de Cahors, arrondissement du dit faubourg le numéro 1231, section G du plan cadastral de la commune de Cahors, d'une contenance environ de cinq ares, cinquième classe.

Sur ce jardin a été construite depuis peu une maisonnette, en pierre et brique et couverte en ardoise.

Cette maisonnette est percée de deux portes et d'une fenêtre. Elle comprend un rez-de-chaussée et un grenier ou galetas.

Ce jardin confronte du nord à M. Fleuret ; de l'est avec un chemin ou sentier qui part de l'octroi de Labarre et va aboutir à la route de Cahors à Figeac ; du midi à M. Parvieux ; de l'est à la route qui part de Labarre et va rejoindre celle de Cahors à Figeac.

Lotissement ET Mise à prix

En exécution du jugement qui précède, les immeubles ci-dessus décrits seront mis en vente en un seul lot sur la mise à 1000 fr. prix de mille francs ci.
Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges dressé par M<sup>e</sup> Camille AUTEFAGE avoué près le Tribunal civil de Cahors et déposé au greffe du dit Tribunal.

PAIEMENT DES FRAIS

Le jugement ordonnant la licitation dit que les frais sans exception faits depuis l'introduction de l'instance jusqu'au jour de la vente seront payés par l'adjudicataire et en sus de son prix d'adjudication.

En conséquence, tous les frais sans exception, seront payés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.
Pour extrait certifié conforme Cahors le six mai mil neuf cent cinq.

L'avoué poursuivant, Camille AUTEFAGE.

Enregistré à Cahors le mai mil neuf cent cinq, fol. C<sup>o</sup> reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le Receveur. Signé : LACHAISE.

Pour tous renseignements s'adresser à M<sup>e</sup> AUTEFAGE Avoué poursuivant et rédacteur du cahier des charges et à M<sup>e</sup> CHATONET Avoué de colicitant qui, comme tous les Avoués occupant près le Tribunal civil de Cahors, ont le droit d'enchérir.

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1692<sup>e</sup> livraison (6 Mai 1905).
Les quatre fils Hémon, par Albert Cim. — L'étoile du Berger, par Gabriel Renardot. — Le serviteur du lion de la mer, par Louis Rousselet. — Les canots automobiles et les grandes vitesses, par Daniel Bollet.
Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.
Hachette et C<sup>o</sup>, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Le Globe Trotter

Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n<sup>o</sup> 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration : 4, rue de la Villière, Paris. Sommaire du 4 Mai 1905.
Le Chasseur d'Indiens, Paul Walle. — La nourriture des rognons. — Le « Globe Trotter » à travers le Monde : la politique aux Etats-Unis ; A qui le record du meurtre ? ; coutumes autrichiennes. — L'obus invisible. Récept d'aventures véreuses (suite) (Illustrations d'Horlewinski), André Laurie. — Le « Globe Trotter » vers le pôle

Nord, G. F. — La prisonnière de Madhi (suite) (Illustration de Haudou), Victor Tissot et Georges Madaque. — Curiosités naturelles : Monstre tridra. — Un mystère à éclaircir. — Mois timbrologique : Mars.
Nos CONCOURS : Concours N<sup>o</sup> 173 (Villes coupées en morceaux). Soixante prix. — Résultats du Concours N<sup>o</sup> 167. (Villes d'Allemagne) Lauréats. M. Sphinx.

Demandez partout les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie
HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLER
CORBELLLES DE MARIAGE
Fantaisie. — Articles de Religion
ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT
Réparation et gravure
Seul représentant de l'OMÉGA
Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Atelier de Tapisserie

JEAN MISPOULIÉ
TAPISSIER
EX-OUVRIER DE M. CAPMAS
41, Rue Saint-Urcisse, CAHORS

Vente et pose de papiers-peints. — Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges on tous genres. — Confection de rideaux.

TRAVAIL SOIGNÉ PRIX MODÉRÉS

On demande des voyageurs ou des personnes disposant d'un peu de temps pour la vente des facons de vernis instantané pour chaises et meubles. Vente agréable, beaux bénéfices. S'adresser à M. BRIDOU, P<sup>e</sup> de vernis, 7 rue Mouraud, Paris.

RÈGLES Méthode infaillible pour tous retards. 10 fr. par boîte de la Loire, Chantenay (Loire-Inf.)

PHARMACIE de la CROIX-ROUGE

BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE THÉÂTRE
CAHORS
Directeur : P. GARNAL
Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe
Diplômé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, Ancien Pharmacien-adjoint de l'Assistance publique de Paris

PHARMACIE SPÉCIALE pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix

La meilleure de toutes les Huiles de Foie de Morue
Huile de Foie de Morue blonde ambrée de JOHN STRUVER, de Bergen (Norvège)
Vendue pure ou Emulsionnée aux hypophosphites de chaux et de soude
Dépôt : à la CROIX-ROUGE

Pour les personnes qui ne peuvent pas tolérer l'Huile de Foie de Morue demander

LA PHOSPHODE

remplace avantageusement l'Huile de Foie de Morue et constitue le reconstituant et le dépuratif le plus efficace et le plus agréable à prendre.
Prix : Demi-litre 2 fr. — Litre 3 fr. 50

MAISON DE CONFIANCE

BOURGET DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX
Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

A. WILCKEN CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successor de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

MAISON LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Bd Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'Hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS contre les Pellicules et la chute des Cheveux. — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n<sup>o</sup> 2 : 2 fr.

CAPTIVE DES MOHAWKS

PAR Camille de CENDREY

XVII Dangers

— Savez-vous manier un fusil ? demanda Seth à Ina.
— Je ne crois pas que vous puissiez m'en remontrer sur ce point, répondit-elle vivement.
— Très bien !
En disant ces mots, il entra dans les broussailles où était étendu le cadavre de l'Indien ; il se baissa sur lui, enleva la carabine de ses mains roides, prit son sac à balle et sa poire à poudre et les tendit à Ina.
« Maintenant, nous voilà cinq guerriers bien armés, dit-il, et si l'un de ces infernaux Mohawks se présente devant nous sans recevoir son compte, nous mériterons des bonnets de nuit rouges !

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

— Comment pourrions-nous les empêcher, puisqu'il paraît qu'ils sont dix fois plus nombreux que nous ? demanda Haverland.

— Voici leur manière d'agir : il y en a environ une douzaine qui doivent essayer de nous envelopper. Ils sont maintenant en avant, et ils nous ont dressé une embuscade. Si nous parvenons à traverser cette embuscade, nous serons aussi en sûreté que si nous étions arrivés à logis sains et saufs. Et il ne doit pas y avoir de si là-dessus, il faut que nous traversions cette embuscade cette nuit même. »

XVIII

Hors de la vallée de la mort

Une nuit obscure et triste tombait lentement sur la forêt ; on n'entendait rien que le souffle mélancolique du vent à travers le sommet des arbres, ou parfois le hurlement d'un loup dans le lointain, ou encore le cri plus rapproché de la panthère. Des nuages épais et tumultueux erraient dans le ciel et rendaient la nuit noire comme de l'encre.

Par moment, le grondement lointain du tonnerre résonnait faiblement dans les airs, et une langue de feu, semblable à un torrent de sang, s'agitait un moment sur le bord de la nue chargée d'orage ; de gros nuages devenant de plus en plus noirs et terribles, semblaient se concentrer à l'occident, et

former, en s'entassant les uns sur les autres, un vieux château crénelé. Le tonnerre devenait plus violent et grondait bientôt comme le roulement d'un chariot sous la voûte des cieux ; des torrents rougeâtres de feu liquide couraient le long des sombres murailles du château des Tempêtes. De temps en temps, le subtil élément s'enflammait avec un jet éblouissant, les éclairs brillaient, la foudre éclatait.

« Tenez-vous près de moi et marchez lestement, car il y a assez d'éclairs pour nous conduire. »

Seth avait entièrement reconnu la vallée. C'était là, dans cet espace d'entournoir que les Indiens pensaient entourer et prendre les fugitifs, quand la mort d'un des leurs, tout audacieux, leur fit soupçonner que leurs intentions étaient découvertes.

La petite troupe mit des heures pour traverser la vallée. Seth s'arrêtait souvent en murmurant un « chut ! » presque imperceptible ; et alors ses compagnons, pendant plusieurs minutes pleines d'inquiétude, écoutaient avidement si le danger ne les menaçait pas ; puis ils reprenaient leur marche pénible et lente.

Il y avait au moins trois heures que nos fugitifs avaient repris leur course, et Seth pensait déjà qu'ils devaient être à peu près hors d'embarras, lorsqu'il s'aperçut qu'il se trouvait dans le sen-

tier même qu'il s'était efforcé si soigneusement d'éviter. Il en fut extrêmement effrayé et changea de suite de direction. « Chut ! la terre ! » murmura-t-il en tournant la tête.

Ils n'étaient pas à dix pas du sentier lorsqu'ils se laissèrent choir sur le sol. Ils entendirent alors marcher dans les environs. L'obscurité était trop grande pour leur permettre de discerner quelque chose, mais ils comprirent que leurs ennemis étaient si près, qu'ils auraient pu les toucher en étendant la main.

La position de nos amis était tout à fait critique. Les Mohawks n'étaient pas dans le sentier, comme ils l'avaient supposé d'abord, mais ils le cherchaient évidemment. Haldige et Seth sentaient que les sauvages ne les savaient pas si rapprochés d'eux ; et cependant ils avaient la conviction qu'ils seraient inévitablement découverts.

Seth Jones s'éleva sur ses pieds, mais tellement silencieusement, qu'Haldige lui-même, qui était à un pas de lui, n'entendit rien. Il mit sa bouche sur l'oreille d'Haverland et lui dit :

« Sauvez-vous avec votre fille aussivite que l'éclair, car nous serons découverts dans une minute. »

Haverland emporta dans ses bras vigoureux Ina, qui n'avait pas besoin d'avertissement, et marcha résolument en avant. Il leur était impossible de ne pas faire de bruit, quand les buissons humi-

des s'accrochaient à eux. Les sauvages les entendirent et s'avancèrent prudemment. Ils soupçonnaient évidemment que c'étaient les fugitifs, et ne pensaient pas que quelqu'un fût resté en arrière. Seth fut averti du danger par un sauvage qui se heurta brusquement contre lui.

« Je vous demande pardon, je ne vous voyais pas, s'écria-t-il, tandis qu'ils se rejetaient tous les deux en arrière ; que le diable vous emporte ! je désire seulement vous voir une minute. »

Seth, Haldige et Graham se défendirent alors contre cinq ou six Indiens. Si un brillant éclair eût illuminé la scène en ce moment, il est probable que tous auraient ri franchement de leur attitude et de leurs mouvements. Les Indiens, en voyant qu'ils étaient si près de leurs ennemis les plus mortels, bondirent immédiatement en arrière, pour éviter une collision trop brusque avec eux. Les trois blancs firent précisément la même chose, chacun à sa manière ; Seth sauta d'un côté et s'accroupit par terre, selon son habitude, comme une panthère ; sa carabine dans la main gauche et son couteau dans la droite, il attendit qu'il pût être sûr de l'endroit précis où était un des sauvages avant de sauter sur lui.

Il serait fastidieux de raconter les ruses et les stratagèmes employés par les deux troupes ennemies. Simon Kenton

et Daniel Boone atteignirent une fois, au même moment, les bords opposés de l'Ohio, et tous les deux croyaient qu'il y avait une autre personne sur l'autre bord. Ces deux vieux chasseurs qui se connaissaient depuis longtemps, passèrent plus de vingt-quatre heures avant de découvrir qu'ils étaient amis. Pendant près de deux heures, les Mohawks et les blancs se battirent les uns contre les autres avec l'habileté la plus consommée. Tantôt ils reculaient et tantôt ils avançaient ; ils allaient tantôt à droite et tantôt à gauche ; chaque troupe s'efforçait d'entraîner l'autre dans quelque piège, qui était habilement évité ; enfin, jugeant qu'Haverland était en sûreté, Seth résolut de se retirer, et il partit prudemment ; dix minutes après, il était sur la limite de la vallée.

Dès que Seth fut parti, Haldige s'éloigna aussi et précisément dans la même direction. Graham adopta bientôt la même marche. Ils sortirent de la dangereuse vallée à vingt pas l'un de l'autre ; il s'écoula quelque temps avant qu'ils pussent se retrouver ensemble ; mais, enfin, ils se réunirent assez facilement, chacun soupçonnant l'identité de l'autre.

(A suivre.)

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

TOISIÈME EPISODE LA DAME AU MASQUE DE VELOURS

VII

Recueillement

Hélène se disait qu'elle ferait surgir quelque incident qui l'édifierait sur l'amour qu'elle soupçonnait chez le comte pour sa sœur Noémie.

VIII

Pauvre Folle

Gontran se rendit le premier près de son frère.
Il trouva Bernard assis dans une chaise longue. Le blessé venait de manger un potage.
Le pauvre jeune homme était bien changé depuis plus d'un mois qu'il avait été frappé par la balle de Saint-Albin. A vrai dire, la blessure n'était pas le pire, c'était la lutte dans la cabane con-

tre les flammes et l'asphyxie qui l'avait davantage brisé.

Son visage pâle et amaigri avait une teinte de mélancolie facile à comprendre. Il songeait à Lucienne, à Lucienne malade, à Lucienne toujours la femme de Thomas Rupert, et il ne se faisait, de ce côté, aucune illusion : le banquier ne lâcherait pas sa proie.

En voyant entrer Gontran, il tendit sa main blanche et lourde que le comte serra affectueusement.

— Eh bien ! Bernard, dit-il, vous voici debout...

— Oh ! debout ! assis, c'est déjà bien joli.

— C'est ce que je veux dire.

Encore quelques semaines, mon ami, et vous pourrez marcher et sortir.

— J'attends après ce moment d'impatience.

— Oui, c'est ennuyeux à votre âge de rester inactif ; et puis...

— Vous devinez, Gontran.

— Vous voulez retrouver le Saint-Albin, et cette fois vous vous y prendrez de façon à vous venger ?

— Lui d'abord, oh ! oui.

— Je crois que ce sera d'autant plus facile, que la besogne aura été déjà faite par un autre.

— Que voulez-vous dire ?

— Lorsque vous avez été blessé, le commandant nous a quitté disant qu'il avait une petite partie de plaisir à faire

en compagnie de Zéphirine.

— Je crois comprendre... Ce brave commandant ! il aurait exposé sa vie pour moi, et vous l'avez laissé faire ?

— D'abord, il est fort entêté, le commandant, et puis j'ai tout lieu de penser que c'est plutôt la vie de Saint-Albin qui était exposée.

— Avez-vous des nouvelles ?

Gontran ne répondit plus directement à cette question.

— Voyez-vous, Bernard, c'est une fine lame que Zéphirine, je m'y connais ; vieux jeu, mais ça ne recule jamais. L'autre s'est sauvé, mais le vieux soldat l'a suivi, à preuve cette lettre datée de Douvres (Angleterre), que j'ai reçue hier.

— Une lettre du commandant ?

— Tenez, lisez vous-même.

Et Bernard lut :

« Monsieur le comte,

« Coquin rattrapé au Havre, duel en mer. Zéphirine a bien travaillé ; cadavre aux poissons. Bernard vengé. Passé forcément en Angleterre. Arriverai aussitôt que possible. Recevez pour moi fut bitter, s'il se présente avant moi.

« A vous tous bien dévoué,

« Commandant PETERS. »

Bernard se recueillit un instant.

— C'est un de moins, et c'est le moins coupable ; il en reste deux, la tête et le

bras.

— De qui parlez-vous ?

— De Thomas Rupert.

— Vous ne pouvez rien contre lui ?

— Qui sait ? Si l'on découvrait par son complice que c'est lui qui a fait mettre le feu à la cabane de ma mère ; que c'est lui qui a fait fermer les écluses pour noyer Hector Favrol ; que c'est lui qui est le coupable de tous ces crimes...

— Mais comment prouver cela ?

— Il y a au Moulin-Galant un idiot que j'ai toujours rencontré sur mon chemin à chaque malheur qui m'est arrivé : cet imbécile sait tout... Il faudra bien qu'il parle.

— C'est en effet quelque chose.

— Par lui, nous trouverons l'agent actif qui l'a mis en œuvre, et celui-là pris avouera tout pour sauver sa tête.

— S'il pouvait en être ainsi ! Et moi qui parlais de transaction.

— Transiger avec Pierre Lenoir, ce serait transiger avec Satan. Marché de dupes ; il acceptera tout ce que vous voudrez et vous trompera ensuite. Ecoutez, Gontran ; si cela était, si Lucienne devait rester à cet homme, je n'aurais plus rien à espérer, partant plus rien à craindre, sur mon honneur, je le...

— Tais-toi, malheureux, tais-toi, s'écria Gontran ; tiens, voici ces dames, calme-toi et compte sur nous.

Hélène et Noémie, suivies de M<sup>e</sup>

Boussard, firent leur entrée, et avec des paroles comme les femmes savent en trouver, firent rentrer un peu d'espoir dans le cœur de Bernard.

C'est égal, il avait soif de guérison pour voir Lucienne d'abord, dont on lui cachait le véritable état, et ensuite pour commencer sa vengeance.

Les deux sœurs et Gontran le laissèrent à ses pensées et se dirigèrent vers un petit pavillon dans le parc, où logeait Lucienne, à la garde de Rosa.

Ce petit pavillon n'avait que deux pièces, mais il était délicieusement situé au milieu de grands arbres qui laissaient à peine filtrer entre deux branches feuillues quelques rayons du soleil de mai.

Lucienne, assise devant une table, achevait de déjeuner.

La pauvre enfant, était pâle aussi, mais tout à fait remise du danger qu'elle avait couru.

Ses longs cheveux noirs, nattés avec soin, retombaient sur ses épaules ; ses grands yeux langoureux regardaient les objets sans les fixer. On eût dit la Belle au Bois dormant s'éveillant, au bout de cent ans de sommeil, ne reconnaissant plus personne et ayant oublié la langue de son pays.

Elle se laissait servir, habiller et déshabiller par Rosa, sans demander pourquoi et sans formuler de volonté. Une enfant, cette belle Lucienne.

Le docteur avait essayé déjà d'entamer une conversation suivie, mais il avait dû y renoncer.

— C'est encore trop tôt ! avait-il dit, le temps sera plus fort que moi.

En voyant arriver le groupe ami, Lucienne ne sourcilla pas. Elle les regarda tous l'un après l'autre, leur fit comme un sourire et se tourna vers Rosa, comme pour lui demander ce que voulaient ces gens.

Rose lui dit :

— Madame, c'est M. le comte de Chavenay et mesdemoiselles de Champoucel qui viennent vous faire une visite ; levez-vous pour les recevoir.

Lucienne se leva, et, machinalement, fit une révérence en réponse au salut de Gontran.

Hélène lui prit une main, Mimi l'autre.

— Venez avec nous, vous promener, le voulez-vous ?

— Je le veux bien, répondit-elle, du ton qu'elle aurait dit : Je ne veux pas.

— Pauvre Bernard ! murmura Gontran.

Cependant les trois femmes entrèrent dans le parc, se tenant par le bras, Lucienne au milieu.

C'était un gracieux trio.

Hélène, toujours grave, semblait la reine de l'endroit. Lucienne était la mélancolie et Mimi la gaieté.

(A suivre.)